Syndicat National Unitaire Pôle Emploi IDF
snu.idf@pole-emploi.fr

Ile de France
4/14 rue Ferrus
75014 PARIS
Tél : 01 58 10 45 39

Fédération Syndicale Unitaire

www.snutefifsu.org

L'Echo des DP

De Juin 2012

Grasse Mat'

Si en agence des briefings sont possibles entre 8h45 et 9h00, ils ne sont bien sûr pas obligatoires. Pour que vous n'en perdiez pas une miette la direction régionale précise que l'ELD doit rédiger un compte-rendu !
Une bonne raison de rester au lit un peu plus longtemps !

Droit de réponse en PST, enfin… AST…euh…HSOT

Le saviez-vous ? Si le superviseur vous envoie un pop-up, vous pouvez lui répondre ! A droite du message il y a 2 rubriques.La première permet de sélectionner le nom du destinataire et la 2ème de saisir un texte.
Elargissez votre réseau social avec un ami de plus !!!

Un grand coup de propre !!!

Sachez que, dans le cadre du contrat de nettoyage des locaux, « **il est prévu une opération annuelle de nettoyage de tous les sols partout en Ile de France** ».

Guettez l'événement !!

ANTI SOCIAL
La DG n'a pas peur du danger !

Pôle Emploi retient comme vous le savez la date du fait générateur comme date d'effet d'une radiation et non pas la date de notification de la radiation. C'est unique en droit français mais logique au sein d'un établissement « sui generis ». Des décisions de justice ont déjà condamné Pôle Emploi pour cette pratique. Plus récemment, le médiateur de Pôle Emploi a aussi alerté la direction sur cette situation qui génère « de la misère et de l'activité inutile», lourde de conséquences tant pour les demandeurs d'emploi que pour les services de Pôle Emploi. (lire p.46 du rapport du médiateur !) Cependant, la DG estime légitime de n'appliquer que sa seule instruction !

Même pas peur en matière de mesure anti-sociale !

HSOT TEOPOLE

La direction nous l'assure sans équivoque : « Aucune écoute ni enregistrement des communications n'est effectué ». *Dont acte !!!*

La confiance règne !!!

On nous enlevait déjà toute autonomie dans notre travail, maintenant on nous infantilise en refusant de nous confier la clef de notre agence « les risques de perte et d'intrusion
seraient trop importants. La présence d'un membre de l'ELD doit permettre d'ouvrir en cas de besoin ».

Finalement, c'est plutôt cohérent !